



## Reconnaissance de dette

-----  
Par choupette

j'ai prêté 1000E à une amie qui est aujourd'hui décédée.

je n'ai rien récupéré malgré la reconnaissance de dette. La succession est liquidée au profit de la ligue contre le cancer

.  
un avocat ma répondu qu'en l'espèce je ne peux plus rien faire, ça veut dire quoi car je suis allé au greffe et je dois constituer un dossier ....pourquoi faire la personne est décédée....

pouvez vous m'expliquer svp, je suis perdu et j'ai peur de ne pas récupérer mon argent.